## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Auvergne

## Décision n° 5009 du 5 mars 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie d'Auvergne

NOR: INTJ1401721S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 28701 du 3 décembre 2013 (NOR: INTJ1325258S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er avril 2014:

**Brunel,** Alain Nigend: 101 716 Numéro de livret de solde: 5 148 625

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> avril 2014:

Hernandez, Frédéric Nigend : 157 894 Numéro de livret de solde : 8 015 331

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er avril 2014:

Normand, Gauthier Nigend : 212 599 Numéro de livret de solde : 8 067 303 **Boutain,** Céline Nigend : 190 927 Numéro de livret de solde : 8 039 711

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er avril 2014:

Chevrier, OlivierNigend : 203 797Numéro de livret de solde : 8 054 736Monier, ArnaudNigend : 193 081Numéro de livret de solde : 8 047 391

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 mars 2014.

Le colonel, commandant la région de gendarmerie d'Auvergne, É.-P. Molowa